

30 avril 2013 (actualisation de la communication du 6 avril)

KBC réagit aux articles de presse relatifs à sa présence aux Îles Caïmans, aux Îles Vierges britanniques, en Irlande et au Luxembourg par l'intermédiaire de filiales et de bureaux de représentation à l'étranger

À la suite des récents articles de presse, KBC souhaite donner un aperçu complet de sa présence aux Îles Caïmans, aux Îles Vierges britanniques, à l'Île de Man, en Irlande et au Grand-duché de Luxembourg.

3 sociétés aux Îles Caïmans

Dans le passé, KBC a constitué des sociétés aux Îles Caïmans et aux Îles Vierges britanniques pour des raisons liées au droit des sociétés et au droit financier. Ces sociétés sont spécialisées en transactions financières avec des fonds d'investissement américains et en produits dérivés de crédits et d'actions. La législation de ces pays offrait en effet une plus grande liberté/flexibilité contractuelle et permettait d'établir des contrats sur mesure pour ces transactions financières spécifiques. Il reste actuellement 3 sociétés sur place.

Les sociétés en question déploient des activités de trading et négocient exclusivement avec des contreparties financières professionnelles. Elles ne sont pas autorisées à détenir des avoirs de clients sous quelque forme que ce soit (aucune société offshore ne détient une licence bancaire et ne peut donc collecter des dépôts de clients). Toutes ces sociétés paient leurs impôts dans les pays où le siège central de la société KBC, responsable de la gestion de ces produits, est établi, en l'occurrence en Belgique, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Chacune des activités concernées est liée à des sociétés de KBC Financial Product qui sont en phase de liquidation, ce qui veut dire que de nouveaux contrats ne sont plus signés et que les activités se limitent à gérer et à réduire les contrats existants. Dès que la situation contractuelle le permettra, la société en question sera liquidée.

10 sociétés d'émission de CDO à Jersey

Il reste par ailleurs aussi "sociétés d'émission de CDO". Ces sociétés se bornent à émettre des CDO auxquels des clients et certaines sociétés de KBC ont souscrit. Elles ne réalisent aucun résultat comptable ou fiscal : tous les revenus sont versés contractuellement aux investisseurs en CDO. Il ne subsiste donc aucun résultat non taxé dans ces sociétés établies à Jersey. Les investisseurs sont taxés dans les pays où ils ont leur domicile fiscal.

Ces sociétés ont été établies à Jersey uniquement pour des raisons de droit des sociétés : la législation de Jersey offre une grande liberté contractuelle au niveau de la définition des droits des créanciers de la société, ce qui était nécessaire pour rendre juridiquement possible les modalités de remboursement spécifiques.

KBC ne détient pas de parts dans ces sociétés d'émission de CDO. Ces sociétés sont intégrées dans le périmètre de consolidation, étant donné que KBC possède une créance substantielle sur ces sociétés à la suite du rachat des CDO et du fait de ses positions historiques. KBC exerce aussi de ce fait un certain contrôle sur les sociétés concernées. Conformément aux règles IFRS, ces sociétés doivent donc être reprises dans le périmètre de consolidation.

Ces entités font l'objet d'une gestion totalement passive : les risques sont gérés et seront réduits au plus vite. Dès que les CDO auront atteint leur échéance finale (au plus tard en 2017), toutes ces entités seront liquidées.

1 société aux Îles Vierges britanniques

La société **TEE Square Ltd.** est établie aux Îles Vierges britanniques. Il s'agit d'une filiale à 100% de CSOB Bank. Cette société s'occupait autrefois de la gestion de fonds locaux arrivés dans le giron du groupe KBC à la suite du rachat d'IPB par CSOB. TEE Square Ltd. ayant toujours fait des déclarations fiscales volontaires en République tchèque, les résultats ont été imposés effectivement dans ce pays. Cette société n'exerce plus d'activité et est en cours de liquidation. Pour pouvoir finaliser la liquidation, certains problèmes juridiques doivent encore être résolus, mais tout devrait normalement être réglé pour le 31/12/2013.

1 société à l'Île de Man

La société **Rolata Ltd.** est établie sur l'Île de Man. Il s'agit d'une filiale à 100% de KBC Bank Ireland. Cette société avait été constituée autrefois dans le but de procéder à des investissements dans des sociétés britanniques. Tous ces investissements ayant été réduits progressivement, la société n'exerce plus aucune activité depuis 2009 et n'affiche donc pas de résultat. Elle ne réalise par conséquent aucun bénéfice demeurant non taxé. Le domicile fiscal sera transféré en Irlande dans le courant de 2013 dans le cadre de la procédure de liquidation de la société, ce qui nécessitera encore un délai de deux ans conformément à la législation locale.

Bureaux de représentation à l'étranger

Au sein du groupe KBC, certaines sociétés possèdent des bureaux de représentation à l'étranger dans le cadre de leurs activités (notamment la succursale KBC Bank New York aux Îles Caïmans et ADB Asia Pacific Ltd. à Dubaï).

Les résultats de ces bureaux de représentation sont intégrés au niveau fiscal et comptable dans le compte de résultats des sièges centraux et sont donc imposés intégralement (respectivement aux États-Unis et à Singapour).

Présence en Irlande et au Luxembourg

KBC possède une filiale en Irlande (KBC Bank Ireland), une société de gestion d'actifs tant en Irlande qu'au Luxembourg (KBC Fund Management Ltd et KBC Asset Management SA) et une société de réassurance au Luxembourg (KBC Group Re), qui sont intégralement taxées selon les règles en vigueur dans ces pays.

Il s'agit ici de sociétés avec du personnel sur place (KBC Bank Ireland Ltd. emploie par exemple 700 ETP), qui fournissent des services aux clients locaux (KBC Bank Ireland a des agences à Dublin, Cork, Limerick, Belfast et Galway), aux clients internationaux et à d'autres sociétés du groupe KBC. Ces sociétés KBC sont dirigées par des Conseils d'administration qui sont composés de membres ayant pour la plupart leur domicile fiscal dans les pays où elles sont établies.

Les transactions avec d'autres sociétés KBC sont soumises à des règles strictes en matière de prix de transfert, la tarification des transactions étant conforme aux prix / primes du marché.

KBC Groupe SA
Av. Du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht:
directeur
Communication Groupe et
Service Presse / Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01
Fax 02 429 81 60
E-mail: pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez nous 
www.twitter.com/kbc_group